



**Fédération Nationale des Organismes de Gestion des Établissements
de l'Enseignement Catholique**

277 rue Saint-Jacques – 75240 PARIS Cedex 05
Tél. : 01.53.73.74.40 - Fax : 01.53.73.74.44 - mail : contact@fnogec.org

Paris, le 11 mars 2011

Note d'information n° 2011-01

Aux Présidents d'UDOGEC et UROGEC

Pour information à :

- M. le Secrétaire Général de l'Enseignement Catholique
- MM les Membres du Conseil d'Administration
- MM les Permanents des UDOGEC et UROGEC
- MM les Directeurs Diocésains

Objet : Négociations PSAEE au 10 mars 2011

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-joint pour votre information et pour diffusion :

- Le communiqué du collège employeur du 11 mars sur la négociation de la convention collective à la suite de la réunion de la commission de révision du 10 mars.
- Un communiqué d'accompagnement.

Veillez croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Michel QUESNOT,

Président

COLLEGE EMPLOYEUR

Secrétariat F.N.O.G.E.C. - 277 rue Saint-Jacques, 75240 Paris Cedex 05

Tel. : 01.53.73.74.40 - Fax : 01.53.73.74.44

Paris, le 11 mars 2011

Communiqué

aux chefs d'établissement et aux présidents d'OGEC

La réunion du 10 mars de révision de la convention collective s'est terminée sur un constat de blocage des discussions.

Le collège employeur avait fait une proposition construite de négociation globale. Le collège salariés a fait un préalable du traitement de l'indemnité différentielle. Ceci n'est pas acceptable.

Notre refus est d'autant plus légitime que nous avons déjà répondu sur le fond en précisant que cette indemnité perdurait et ne pouvait pas être dégressive.

Vous trouverez ci-joint un communiqué à diffuser à vos salariés.

COLLEGE EMPLOYEUR

Secrétariat F.N.O.G.E.C. - 277 rue Saint-Jacques, 75240 Paris Cedex 05
Tel. : 01.53.73.74.40 - Fax : 01.53.73.74.44

Paris, le 11 mars 2011

Communiqué

sur la négociation de la convention collective des PSAEE

La reclassification selon le nouveau dispositif négocié paritairement est faite pour la grande majorité des salariés, dans plus de 70 % des établissements, et elle est en cours pour les autres.

Comme convenu dans l'accord du 11 mai 2010, le second volet de négociation de la révision de la convention collective doit se poursuivre pour les autres questions permettant de sécuriser les rémunérations et les contrats.

Lors de la séance de commission de révision du jeudi 10 mars 2011, le collège employeur a présenté une proposition de discussion globale permettant de répondre aux questions sur : le temps de travail, les avantages conventionnels, le statut des cadres et l'indemnité différentielle.

Les syndicats de salariés ont refusé d'entrer dans cette logique et bloqué la discussion en posant un préalable : la discussion sur l'indemnité différentielle.

Nous n'acceptons pas cette attitude d'autant que le blocage ne porte que sur des questions de procédure. Sur le fond, le collège employeur a déjà fait connaître sa position qui est de nature à rassurer les salariés concernés.

Nous le regrettons d'autant plus qu'aujourd'hui, le blocage se fait au mépris de l'intérêt des nouveaux embauchés et de l'intérêt général des salariés.

Nous appelons les partenaires à poursuivre les négociations globalement et selon le calendrier convenu.